

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9922

INTERDICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE SONDAGE DE TRAVERSÉE E.P.
RUE DU BOIS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP située à Ste-Marie-Cappel qui va procéder à des travaux de sondage de traversée E.P. dans la rue du Bois pour le compte de NOREADE

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE**Art 1** : La circulation sera interdite au droit du chantier situé rue du Bois à compter du 21 août 2023 et jusqu'à la fin des travaux (durée prévue de 3 jours environ).**Art 2** : Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits aux abords du chantier.**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 21/08/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.